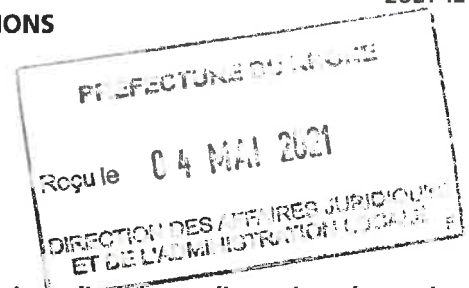


Convocation adressée le 25 mars 2021
Compte rendu affiché le 16 avril 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10



L'an deux mille vingt et un, le trente et un du mois de mars, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 25 mars 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, et par vidéo-conférence, sous la présidence de Monsieur Richard MARION, vice président, et diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présents physiquement : Richard MARION, Luc SEGUIN

Présent(e)s en visio conférence : Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Tristan DEBRAY, Nadine GEORGEL, Laurence CROIZIER, Yves BEN ITAH, Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Nathalie PERRIN-GILBERT, Cédric VAN STYVENDAEL, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION
Stéphanie LEGER à Richard MARION (à partir de 16h30)
Laurence CROIZIER à Luc SEGUIN (à partir de 17h10)

Secrétaire : Luc SEGUIN

Règlement pédagogique : Composition instrumentale

Rapporteur : Richard MARION

Le Conservatoire de Lyon dispose de règlements pédagogiques lesquels donnent lieu à actualisation en raison de l'évolution de ses missions ou des enseignements.

Le département culture avait jusqu'à maintenant, selon les disciplines, un paramétrage des études particulier, ce qui rendait le cursus difficilement lisible tant pour nos services que pour les étudiants. Le travail entrepris vise à rationaliser les appellations des niveaux, les durées de parcours, les modalités d'admission, les modalités de délivrance des diplômes, et décrire les objectifs et contenus pédagogiques.

C'est un travail qui trouvera son déploiement dans le cadre du projet d'établissement pour l'ensemble des formations délivrées. L'objectif est d'avoir une lecture claire pour tous, malgré les spécificités de chaque spécialité et les différences de publics concernés. Pour la culture : essentiellement des jeunes adultes qui ont déjà une formation générale et spécialisée de bon niveau.

Le département Culture comprend :

- Analyse,
- Histoire,
- Ecriture,
- Composition instrumentale,
- Composition électro acoustique,
- Formation musicale spécialisée.

La relecture globale du déroulé des études de ce département commence avec la spécialité composition instrumentale, le document présenté pourra servir de base pour la suite des travaux.

Le comité syndical, à l'unanimité

✓ **approuve** le règlement pédagogique composition instrumentale.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vice-président,

Richard MARION

